



Demande modification de prestation compensatoire

Par **Jean louis**, le **18/06/2008** à **12:26**

bonjour,
Suite a un jugement de divorce me condamnant a 100euros pour la pension alimentaire de ma fille que j'accepte ,le problème c'est que mon ex a demandé une pension compensatoire qui s'élève a 100euros accepté par le juge mon ex ayant aucun revenu et moi 1800eurs de salaire.
Mon ex 5mois après ce jugement a déménagé a 600km et partage sa vie avec une personne qui travaille a une maison etc. je ne vois plus ma fille frais de train trop important .
Moi je dois payer les dettes passées et pension plus prestation compensatoire
J'aimerais savoir si la prestation compensatoire de 8600 euros payable sur 8ans peut être annulé ou modifié vu que mon ex n'est plus dans le besoin.
je vous remercie pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **18/06/2008** à **15:31**

bonjour, vous pouvez toujours sur justificatifs, demander au juge aux affaires familiales, une révision à la baisse, du montant de la prestation compensatoire, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, courage à vous, cordialement